

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:59023-2016:TEXT:FR:HTML>

**France-Wintzenheim: Services d'architecte pour les bâtiments
2016/S 036-059023**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Mairie de Wintzenheim

28 rue Clémenceau

Point(s) de contact: Mme Caroline Levi-Topal, directrice générale des services

68920 Wintzenheim

FRANCE

Téléphone: +33 389279494

E-mail: dgs@mairie-wintzenheim.fr

Fax: +33 389279495

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: <http://www.ville-wintzenheim.fr>

Accès électronique à l'information: <http://www.synapse-entreprises.com>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: <http://www.synapse-entreprises.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Organisme de droit public

I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours restreint de maîtrise d'oeuvre défini par les articles 38, 70 et 74 du code des marchés publics pour la construction d'un pôle sportif d'arts martiaux.

II.1.2) Description succincte:

Le présent concours est organisé par la ville de Wintzenheim en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un équipement public d'une surface approximative de 1 700 mètres carrés de

surface plancher comprenant différents espaces à destination de pratiques sportives principalement d'arts martiaux: karaté, judo, boxe, gymnastique, jujitsu...

La mission comprend également l'aménagement des espaces publics proches de l'équipement (parking, espaces verts, raccordements aux réseaux, ...) afin de conserver une cohérence urbaine et architecturale entre le bâtiment et les espaces extérieurs.

Le budget estimatif des travaux est de l'ordre de 2 650 000 d'EUR HT pour le bâtiment et de 350 000 EUR HT pour les espaces extérieurs. Cette enveloppe est le coût maximum de la construction et de l'aménagement, comprenant les ajustements de prix au moment de la passation des marchés de travaux.

Ce montant correspond à l'ensemble des travaux prévus dans une enveloppe forfaitaire. Il inclut le mobilier et les équipements et exclut les honoraires de maîtrise d'oeuvre ou des autres intervenants (contrôle technique, coordinateurs, etc.).

La mission à l'issue du concours est une mission de maîtrise d'oeuvre complète (BASE avec EXE + OPC + études des approvisionnements énergétiques + CSSI).

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
71221000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

Après analyse de la recevabilité des candidatures conformément à l'article 52-1 du code des marchés publics, la liste des 3 équipes qui seront admises à concourir sera arrêtée après avis du jury qui examinera la conformité des dossiers et qui les appréciera selon les critères des moyens, des références et des compétences suivants:

— références et compétences: les références de l'équipe seront analysées notamment dans le domaine de la conception et de la réalisation de pôle multisports. Les références professionnelles des candidats seront appréciées au regard des éléments les plus significatifs du ou des architectes (rôle de l'architecte déterminé: mandataire, associé, architecte de conception et / ou d'opération, ...). Les compétences des membres du groupement seront également étudiées;

— les moyens humains et matériels, notamment ceux dédiés au projet.

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Sont admises à concourir les équipes comprenant les compétences minimum suivantes:

- un ou des titulaires d'un diplôme d'architecte reconnu pour l'exercice de la profession en France,
- un ou des ingénieurs fluides,
- un ou des ingénieurs structure,
- un ou des ingénieurs thermique,
- un économiste de la construction.

En cas de groupement, la forme de celui-ci lors de la signature du marché sera de type solidaire et l'un des architectes, membres du groupement, sera obligatoirement désigné comme mandataire. Pour la co-traitance technique, sera aussi accepté un bureau d'études regroupant tout ou partie des spécialisations énumérées.

Un paysagiste et un acousticien au sein de l'équipe candidate seraient un plus. Ces 2 compétences complémentaires peuvent être amenées sous la forme de cotraitance ou de sous-traitance.

Le nombre des équipes admises à concourir à l'issue de la sélection est fixé à 3. Les équipes sélectionnées seront informées et recevront le dossier complet comprenant le programme et le règlement de concours. Elles disposeront alors d'un délai d'environ 12 semaines calendaires pour remettre leurs propositions.

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de concours**

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 3

IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

- Le respect du programme, la conception, l'organisation fonctionnelle des locaux: 35 %,
- la qualité architecturale et technique du projet: 30 %,
- la qualité financière de l'opération divisée en 2 sous-critères: 25 %,
- la proposition d'honoraires,
- l'économie générale de l'opération,
- les performances en matière de réduction des coûts énergétiques et de maintenance: 10 %.

IV.4) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**

IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels**

IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

Date: 1.4.2016 - 12:00

IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**

Date: 23.5.2016

IV.4.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation**

français.

IV.5) **Récompenses et jury**

IV.5.1) **Information sur les primes:**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui
nombre et montant des primes à attribuer: Indemnité de 12 000 EUR (HT). Soit 14 400 EUR (TTC).

IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants**

L'indemnité sera versée à chacune des équipes admises à concourir et non retenues par le maître d'ouvrage après avis du jury, sous réserve que les prestations soient régulières et conformes aux prescriptions du règlement du concours et du programme.
Le lauréat choisi par le maître d'ouvrage percevra cette indemnité à titre d'avance sur son marché de maîtrise d'oeuvre.

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours**

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) **Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés**

1. La composition du jury n'est pas arrêtée à ce jour, elle sera précisée dans le règlement de la consultation

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

VI.2) **Informations complémentaires:**

Les documents suivants sont demandés dans le dossier de candidature pour l'ensemble des participants d'une même équipe en application des articles 44 et 45 du code des marchés publics:

- la lettre de candidature (Dc1), à remplir — et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants, complétée, datée et signée;
- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières (Dc2) du candidat ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet;
- une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, que le candidat n'est pas interdit d'accès à la commande publique;

L'emploi des formulaires de type Dc1, Dc2 est souhaité. Ceux-ci sont téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr

- présentation de quelques références réalisées par l'équipe candidate jugées significatives de son savoir-faire et de sa conception architecturale, notamment dans les domaines;
- de la construction d'équipements publics. Une attention particulière sera portée sur les références de l'architecte en matière de pôle multisports et notamment en matière de réalisation de salles dédiées aux arts martiaux;
- de la prise en compte de performances énergétiques;

Cette présentation se fera sur 2 fiches A3 rectos au format paysage. Elle fera mention des principales caractéristiques des projets développés.

- présentation de l'équipe et des compétences des personnes dédiées qui auront en charge le projet: 2 pages recto A4 maximum;
- présentation générale, récapitulative et synthétique mettant en avant pour cette opération la cohérence de la composition de l'équipe, de ses compétences et de ses références ainsi que l'intérêt porté à ce projet: 1 page A4 recto maximum;

Les avis d'appel public à concurrence sont consultables sur les « Dernières Nouvelles d'Alsace », le BOAMP, le JOUE, le profil acheteur de la ville: www.synapse-entreprises.com et le site de la ville de Wintzenheim. Seules les informations contenues dans les avis des journaux officiels font foi.

Le dossier de candidature doit être transmis:

- soit sur support papier par courrier en recommandé avec accusé de réception ou déposé en mairie à l'adresse suivante: Mairie de Wintzenheim, 28 rue Clémenceau, 68920 Wintzenheim. Le pli devra impérativement porter la mention «Construction d'un pôle sportif — ne pas ouvrir». Les candidats remettant leur offre par voie papier devront fournir un cd-rom qui contiendra l'ensemble du dossier au format électronique PDF;
- soit déposé par voie électronique à l'adresse suivante: www.synapse-entreprises.com

Les candidats doivent choisir entre la transmission électronique de leur candidature ou leur envoi sur un support papier, mais en aucun cas les 2 modes de transmission ne peuvent être cumulés.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure fixées ci-avant ne seront pas retenus.

Procédures de recours: tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67000 Strasbourg. Tél. 03 88 21 23 23, greffe du tribunal — courriel: greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 16.2.2016.

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours

VI.3.2) Introduction des recours

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

VI.4) Date d'envoi du présent avis:

16.2.2016